Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

15 novembre 2013 Français Original: anglais

Session de 2013

Genève, 14 et 15 novembre 2013 Point 6 de l'ordre du jour **Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion**

Coûts estimatifs de la Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra en 2014

Note du secrétariat

- 1. La Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 14 et 15 novembre 2013, a décidé que la Réunion d'experts de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention serait convoquée du 13 au 16 mai 2014.
- 2. Le présent document, soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite Réunion, qui s'élèvent à 91 700 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
- 3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Réunion et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
- 4. S'agissant des dispositions financières, les coûts de la Réunion seront couverts par les États parties à la Convention qui participent à la Réunion conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté compte tenu de la différence entre le nombre des États Membres de l'Organisation et celui des États parties qui participent à la Réunion. Les États qui ne sont pas parties à la Convention et qui acceptent l'invitation

GE.13-64335 (F) 091213 101213





à participer à la Réunion supporteront une part de ces dépenses à hauteur du taux établi à leur égard par le barème de l'Organisation des Nations Unies.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'Organisation, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, Genève, 13-16 mai 2014 (quatre jours – sans la documentation)

(En dollars des États-Unis)*

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	78 000							78 000
Traduction de la documentation								-
Services d'appui ¹						4 200		4 200
Divers ²							9 500	9 500
Total	78 000	0	0		0	4 200	9 500	91 700

^{*} Au taux de USD 1= CHF 0,945.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)

91 700

B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence

Total général (arrondi) A + B

91 700

2 GE.13-64335

¹ Technicien du son/enregistrement (2 ×4 jours).

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash: 250 dollars É.-U.; secrétaire (2 ×7 jours): 5 900 dollars É.-U.; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 3 300 dollars É.-U.